

LE RISQUE INONDATION

I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-ELLE ?

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, (I.P.)
- des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine), (C.T.)
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes), (R.U.)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION DANS LA COMMUNE ?

La commune est soumise aux risques de crues torrentielles et de ruissellements urbains qui peuvent générer des inondations principalement par l'Argens. Lors de fortes précipitations, le vallon de Ste-Marguerite le canal de Ste-Croix, le ruisseau de Bouillidou, les vallons du Pré long et des Hubacs, ainsi que les vallons des Codouls et de Pey Coucu peuvent également provoquer des débordements : pour ces ruisseaux, il conviendrait de réserver une bande inconstructible et non aménageable de 10 m de large de part et d'autre de leur axe, afin d'assurer les écoulements convenables. D'autre part, leur entretien par les propriétaires riverains s'impose afin de réduire la formation de dépôts divers.

Les points les plus sensibles sont principalement situés le long des rives de l'Argens.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- les cartes de l'aléa risque inondation figurent pages 16 et 17,
- les cartes des zones où il convient de faire l'information préventive se trouvent pages 32 et 33.

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **l'aménagement** des cours d'eau et des bassins versants : curage, couverture végétale, barrage, digue...,
- **le repérage des zones exposées,**
- **l'interdiction de construire** dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives étant reprises dans le plan d'occupation des sols (POS) consultable en Mairie,
- **l'élaboration et la mise en place, si besoin, de plans de secours** au niveau du département : plan de secours spécialisé pour les inondations, plan ORSEC, plan rouge, plan d'urgence communal,
- **l'information de la population** (en projet),
- **l'alerte** : en cas de danger, le Préfet prévient le Maire qui transmet à la population et prend les mesures de protection immédiate.

PROTECTION

- **En cas de danger**, la population serait alertée au moyen de la sirène et par téléphone par la Mairie Elle serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les services Municipaux.
- Les points de regroupement et d'hébergement éventuels sont l'école Lucie Aubrac et la salle polyvalente Edouard Soldani.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

AVANT :

- prévoir les gestes essentiels :
 - * fermer portes et fenêtres,
 - * couper le gaz et l'électricité,
 - * mettre les produits au sec,
 - * amarrer les cuves,
 - * faire une réserve d'eau potable,
 - * prévoir l'évacuation.

PENDANT :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...),
- couper l'électricité,
- n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre.

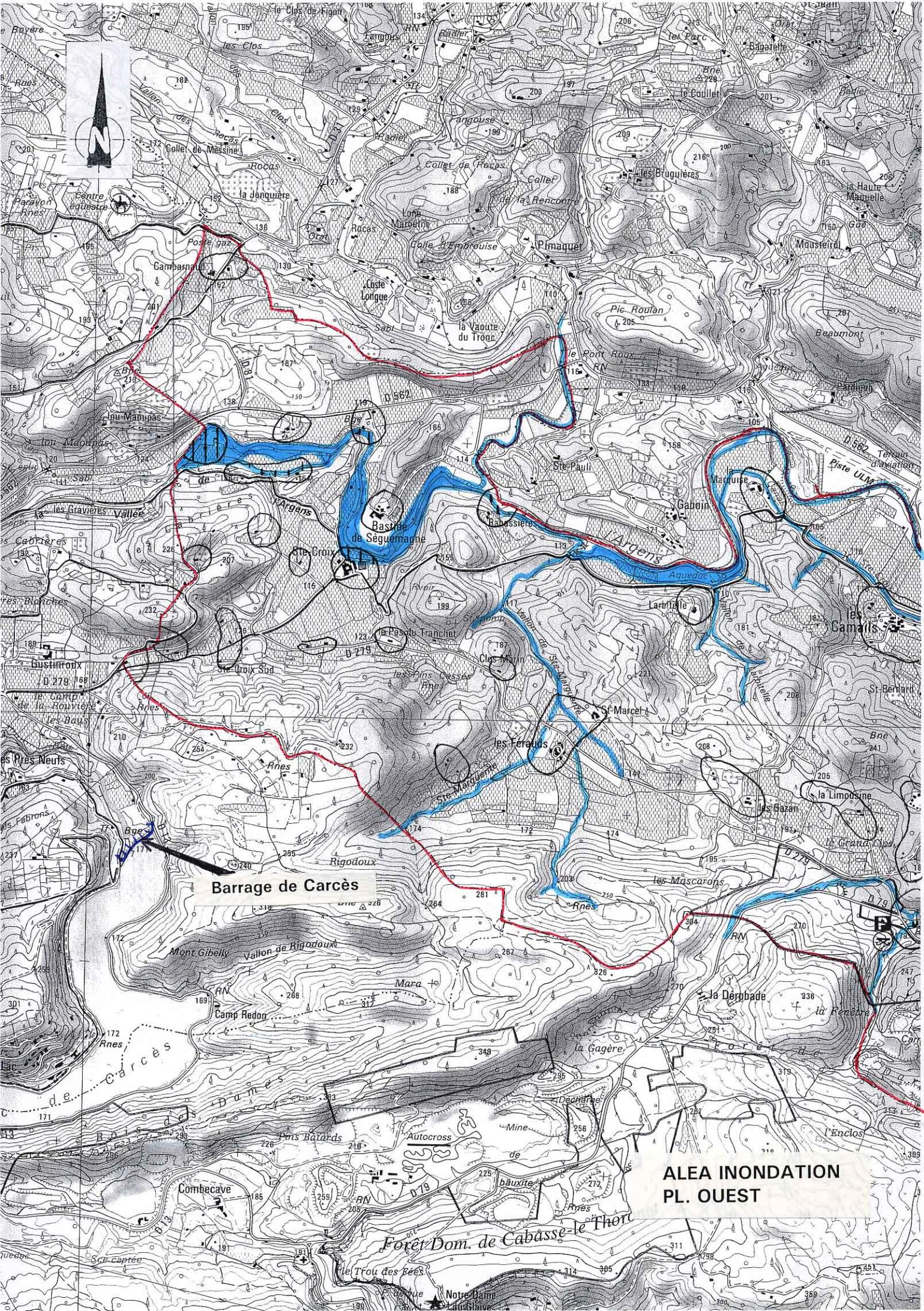
APRES :

- aérer et désinfecter les pièces,
- chauffer dès que possible,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.

VI. OU S'INFORMER ?

- En Mairie : 04.94.73.87.11.
- A la Direction Départementale de l'Équipement :04.94.46.83.83.
- A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : 04.98.10.55.00 à Draguignan .

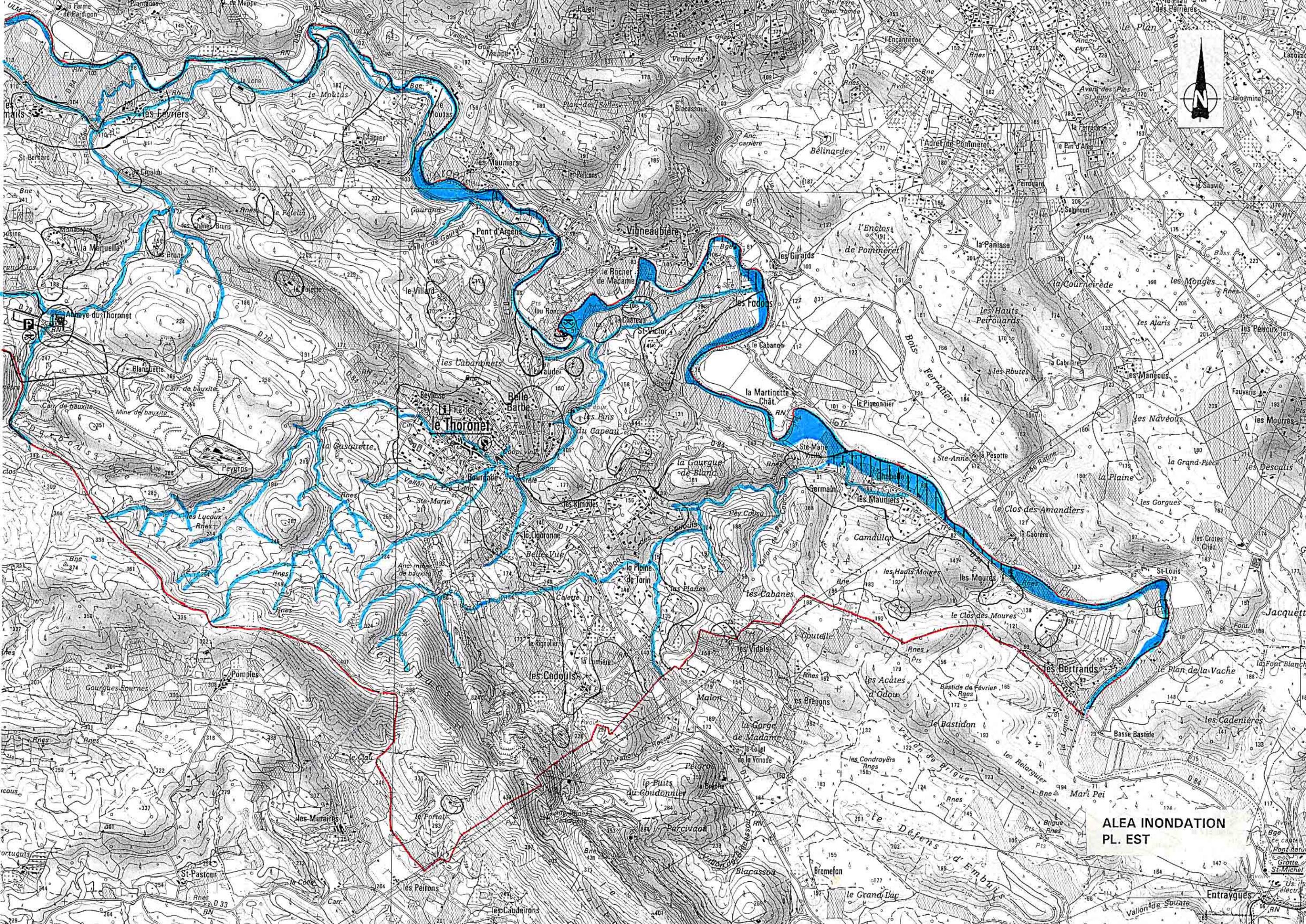


Barrage de Carcès

**ALEA INONDATION
PL. OUEST**

Forêt Dom. de Cabasse-le Thoron

Notre-Dame
Laudava



**ALEA INONDATION
PL. EST**